



# *vivre@ Rochefort*

MAIRIE DE ROCHEFORT

TÉL. : 01 30 41 31 06

[www.mairie-rochefortenyvelines.fr](http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

MARDI - JEUDI  
9H00 - 11H30 / 15H00 - 17H00

MERCREDI - SAMEDI

9H00 - 11H30

VENDREDI

15H - 17H00

HORAIRES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

MARDI-JEUDI-VENDREDI

15H00-17H00

MERCREDI ET SAMEDI

9H00-11H30

P3 LE VILLAGE

P6 CULTURE ET LOISIRS

P8 SOCIAL ET SOLIDARITÉ

P11 NATURE ET ECOLOGIE

P14 ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

P18 DOSSIER MOBILITÉ

P21 INFORMATIONS DIVERSES

Crédit photo : Sylvie L.

RESPONSABLE  
DE LA RÉDACTION  
SYLVAIN LAMBERT

RÉDACTEUR  
STÉPHANIE CAILLARD,  
BÉATRICE GOUT,  
XAVIER HENRY,  
MARTINE MERELLE

MISE EN PAGE  
OLIVIER ROUJON

DATES À RETENIR\*

25 JUIN : FÊTE DE LA MUSIQUE

4 ET 5 SEPTEMBRE : FÊTE DE LA SAINT-GILLES

# Le mot du maire



Il y a maintenant approximativement un an que la nouvelle équipe municipale est en place. Dans notre profession de foi, nous nous étions engagés à vous impliquer davantage dans la vie communale. La pandémie de COVID-19 nous a empêchés de revenir vers vous pour vous présenter comment on imaginait la mise en place de cette démarche.

Dans un premier temps, il nous a fallu lui donner un nom. Je profite donc de cet éditorial pour vous le révéler :

## Coopération Citoyenne

Mais derrière cette expression, que se cache-t-il ?  
Une méthode de gouvernance des projets communaux.

Qu'est-ce qu'un projet communal ? : c'est un projet à la dimension de la commune et à destination de ses habitants, proposé soit par les élus, soit par vous. Alors, si vous avez des propositions, des suggestions : à vos crayons, n'hésitez pas à nous les soumettre.

Mais que se passe-t-il ensuite ?

- 1** Création d'un groupe de travail composé d'élus et, si nécessaire, d'experts du sujet, et élaboration d'un avant-projet.  
→ Objectif : travailler en groupe permet d'éviter le syndrome de la page blanche
- 2** Ouverture du groupe de travail aux tiers concernés/intéressés pour construire et finaliser le projet.  
→ Objectif : travailler avec vous pour bâtir le projet
- 3** Validation du projet par le conseil municipal  
→ Objectif : être conforme à la législation
- 4** Financement et mise en œuvre du projet  
→ Objectif : réaliser le projet ensemble

Dans les phases 2 et 4 vous serez partie prenante du projet, que vous soyez une personne concernée (le projet vous impacte), ou même une personne simplement intéressée. Selon la nature du projet, votre implication pourra aller de la simple information, à la codécision en passant par les étapes de consultation et de concertation. C'est ce que nous avons appelé l'I3C pour : Informer, Consulter, Concerter, Codécider.

Un certain nombre de projets sont déjà en cours, il s'agit de :

- l'optimisation de l'éclairage public, dont vous trouverez la présentation dans les pages qui suivent ;
- l'apport volontaire des ordures ménagères ;
- adresses et nommage des rues ;
- la réhabilitation des toitures et charpentes des nefs de notre église ;
- le terrain « Rossi » (création d'un jardin et verger public) ;
- la sécurité routière et la signalisation.

Certains, comme la réhabilitation de l'église et du terrain « Rossi », ont fait l'objet d'un appel à candidature pour que vous puissiez y participer, d'autres n'en sont qu'à la phase 1.

Le conseil municipal et moi-même avons hâte que les conditions sanitaires nous permettent d'organiser une réunion publique pour vous présenter tout cela, qu'il s'agisse des projets en eux-mêmes, ou de concept de la coopération citoyenne.

Depuis des années, nombre d'entre vous réclament que Rochefort dispose d'une meilleure couverture de la téléphonie mobile. Le combat a été long et difficile, mais il a fini par payer : les opérateurs s'intéressent enfin à nous. Nous aurons dans les prochaines semaines à échanger sur ce sujet dans le cadre de notre coopération citoyenne.

Construire une commune où chacun parle avec l'autre est un défi exaltant et je compte sur votre soutien pour inscrire notre action dans la durée.



Bien à vous, votre Maire  
Sylvain LAMBERT



# Le Village

## Que font vos élus ?

En ce début d'année, vos élus sont au travail dans différentes commissions communales (composées d'élus), comités consultatifs et groupes de travail (composés d'élus et de rochefortais). Parmi les sujets traités, il y a notamment : les logements communaux, l'éclairage public, la voirie, la reconstruction des ateliers techniques, l'église, le cimetière, le terrain dit « Rossi », l'embellissement du village, la sécurité routière dans le village, l'action sociale...

Vos élus sont aussi délégués dans les organismes intercommunaux tels que le Syndicat Intercommunal des Ecoles (S.I.E.), les 4 CCAS, la Mission Locale, le SICTOM, Rambouillet Territoires, le Parc Naturel Régional (PNR)...

## Qui sont-ils ?

**Les adjoints de Sylvain LAMBERT, maire :**

Christian GATINEAU, 1er adjoint  
Martine MERELLE, 2ème adjoint  
Yves-Olivier PARIZOT, 3ème adjoint  
Sandrine BUISSON, 4ème adjoint

**Les conseillers municipaux :**

Nelly BASSO, Christian BOU,  
Stéphanie CAILLARD, Christophe DE SOUSA,  
Béatrice GOUT, Xavier HENRY,  
Fabienne MAILLEBOUIS, Yann PRINCE,  
Pascal ROMÉ

## Qui fait quoi ?

**LES COMMISSIONS COMMUNALES :**

**Urbanisme :** Sylvain LAMBERT,  
Nelly BASSO, Christophe DE SOUSA,  
Xavier HENRY, Pascal ROMÉ.

**Secrétaire référente :** Virginie RUFIN.

**Communication :** Martine MERELLE,  
Stéphanie CAILLARD, Béatrice GOUT,  
Xavier HENRY.

**Secrétaire référente :** Irène IVANCIC

**Finances :** Sylvain LAMBERT, Christian BOU,  
Béatrice GOUT.

**Secrétaire référente :** Karine ADRIANO.

**Logements communaux :**

Christian GATINEAU, Christophe DE SOUSA,  
Xavier HENRY, Fabienne MAILLEBOUIS,  
Martine MERELLE, Pascal ROMÉ.

**CCAS :** Martine MERELLE, Nelly BASSO,  
Sandrine BUISSON, Béatrice GOUT,  
Pascal ROMÉ, Marie CREMER,  
Corinne DAVERDIN, Aurélie GRAND,  
Josiane MAILLEBOUIS, Eric MOREAUX.

**Secrétaire référente :** Irène IVANCIC.

**Sécurité :** Yves-Olivier PARIZOT,  
Nelly BASSO, Pascal ROMÉ.

**Espaces verts et Embellissement :**  
Yves-Olivier PARIZOT, Xavier HENRY,  
Christian GATINEAU, Fabienne MAILLEBOUIS,  
Martine MERELLE.

**Accessibilité :** Sandrine BUISSON

**Coopération citoyenne :** Sylvain LAMBERT,  
Stéphanie CAILLARD, Béatrice GOUT,  
Fabienne MAILLEBOUIS.

**COMITÉS CONSULTATIFS :**

**Associatif :** Martine MERELLE,  
Stéphanie CAILLARD, Béatrice GOUT,  
Fabienne MAILLEBOUIS, Henri PATRON,  
Christian STEPHAN et les représentants  
des associations de Rochefort

**Commerce, activités économiques,  
service de proximité :** Sandrine BUISSON,  
Nelly BASSO, Christian GATINEAU,  
Fabienne MAILLEBOUIS et les commerçants.

**Délégués au Comité des Fêtes :** Stéphanie  
CAILLARD, Xavier HENRY.

**DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES  
INTERCOMMUNAUX:**

**4 CCAS :** Sylvain LAMBERT, Sandrine  
BUISSON, Béatrice GOUT, Martine MERELLE.

**CNAS :** Martine MERELLE.

**Mission Locale :** Stéphanie CAILLARD,  
Xavier HENRY.

**SEASY (ex SIAEP) :** Xavier HENRY, Christian  
GATINEAU, Christian BOU, Pascal ROMÉ.

**SEY :** Yves-Olivier PARIZOT

**SICTOM :** Yann PRINCE, Béatrice GOUT,  
Pascal ROME, Christian BOU.

**GROUPES DE TRAVAIL :**

**Eglise :** Sylvain LAMBERT, Christian BOU,  
Christian GATINEAU, Béatrice GOUT,  
Martine MERELLE.

**Extérieurs :** Denis BERTHAULT,  
Josiane MAILLEBOUIS, Christian STEPHAN,  
Cécile ZIMMERMANN.

**Terrain dit "Rossi" :** Sylvain LAMBERT,  
Christian BOU, Christian GATINEAU,  
Béatrice GOUT, Martine MERELLE,  
Yann PRINCE.

**Extérieurs :** François-Noël MARIAN,  
Patrick GRIG, Christian STEPHAN.

**Eclairage public :** Pascal ROMÉ,  
Christophe De SOUSA, Yves-Olivier PARIZOT.

**Sécurité routière et signalisation :**  
Christian GATINEAU, Xavier HENRY,  
Yves-Olivier PARIZOT.



Sylvain  
LAMBERT,  
maire

### LES ADJOINTS DE SYLVAIN LAMBERT, MAIRE



Christian  
GATINEAU,  
1er adjoint



Martine  
MERELLE,  
2ème adjoint



Yves-Olivier  
PARIZOT,  
3ème adjoint



Sandrine  
BUISSON,  
4ème adjoint

### LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Nelly BASSO



Christian BOU



Stéphanie CAILLARD



Christophe DE SOUSA



Béatrice GOUT



Xavier HENRY



Fabienne MAILLEBOUIS



Yann PRINCE



Pascal ROMÉ



# Commission Espaces Verts, Embellissement

Les membres de la commission ont mené une enquête sur l'alignement des arbres de la rue Guy le rouge avec l'aide du PNR...

Même s'ils le pressentaient, ils ont eu confirmation que les maronniers sont bien fatigués et qu'il est temps d'envisager leur renouvellement.

Ils vous livrent donc les résultats de ce travail : le document est disponible sur le site de la mairie ([www.mairie-rochefortenyvelines.fr](http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr)), à la bibliothèque et à la boulangerie

Le parc naturel nous accompagne également dans le financement de ce projet.

Le chantier devrait commencer au mois de novembre, date idéale pour les végétaux, et compte-tenu du délai nécessaire pour le vote des budgets.



## Premiers travaux de la commission communication

La Commission Communication, composée de Martine Merelle, Béatrice Gout, Xavier Henry, Stéphanie Caillard, dont la secrétaire référente est Irène IVANCIC, s'est donné pour ambition de développer le dialogue entre la municipalité et les Rochefortais. Pour cela, elle utilise différents canaux de communication et d'écoute.

**La situation sanitaire actuelle lui a fait privilégier, dans un premier temps, les canaux numériques, à savoir :**

- l'installation d'une newsletter régulière,
- l'engagement d'une refonte du site internet de la mairie,

- la mise en place d'une application d'informations citoyennes,
- la poursuite du magazine Vivre@RocheFORT.

Elle n'abandonne pas pour autant les rencontres qui sont à favoriser dans un petit village.

A ce titre, elle organise la permanence des élus chaque dernier samedi du mois, de 10h00 à 12h00, dans la salle du conseil de la mairie.

## Les actions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est composé des élus et membres suivants :

Sylvain LAMBERT, Martine MERELLE,  
Nelly BASSO, Sandrine BUISSON,  
Béatrice GOUT, Pascal ROMÉ, Marie CREMER,  
Corinne DAVERDIN, Aurélie GRAND,  
Josiane MAILLEBOUIS, Eric MOREAUX.

Secrétaire référente : Irène IVANCIC.

Parmi ses diverses actions sociales, le CCAS :

- participe à vos frais de garde au centre aéré de Bullion sur présentation de la facture acquittée dans les trois mois de son règlement,
- vous contacte pour vous aider si vous vous êtes inscrit sur le Registre des personnes vulnérables, en cas de canicule, grand froid, pandémie...
- fait vos courses si vous avez des problèmes de santé
- organise le repas des Aînés,
- organise l'apéritif des quatre CCAS.

Contact du CCAS :

par téléphone au 01.30.41.31.06 ou par mail à :  
[mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr](mailto:mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr)

## Le Village

# Objectifs du groupe de travail « optimisation de l'éclairage public »

Un des objectifs de ce Groupe de Travail est d'optimiser l'éclairage de notre village.

**Il est composé de :**

- Pascal Romé, animateur,
- Christophe De Sousa,
- Yves-Olivier Parizot.

**Le but de cette optimisation est :**

- d'améliorer l'éclairage pour une plus grande sécurité,
- d'avoir une meilleure uniformité de l'éclairage sur l'ensemble de la commune,
- d'avoir un village plus respectueux de l'environnement, par :
  - la diminution de sa consommation électrique,
  - la réduction de la pollution lumineuse.

En 2012, une enquête de l'ADEME avait révélé que l'éclairage public en France rejetait près de 670.000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an pour 9 millions de points lumineux. L'éclairage public représente environ 41% de la consommation d'électricité des communes, et 19% de leur consommation énergétique totale.

Les rythmes biologiques, les métabolismes, réagissent aux durées d'éclairage, et la lumière artificielle introduite dans l'environnement nocturne déplace les équilibres prédateur/proie, favorisant l'un, défavorisant l'autre.

Elle constitue un piège léthal pour nombres d'espèces et participe au déclin de certaines populations. Elle désoriente dans des proportions variables l'ensemble des oiseaux migrateurs nocturnes.

Par son impact ciblé, par les déséquilibres qu'elle induit, la lumière artificielle contribue donc au déclin de la biodiversité.

Concernant les LED, il faut prendre garde à ce qu'elles n'émettent pas une lumière trop blanche, très attractive pour les insectes. De plus, avec leur faible consommation, la tendance fréquemment observée est d'installer des matériels avec un niveau d'éclairage beaucoup trop élevé, bien plus que nécessaire. En moyenne, on installe aujourd'hui une puissance d'éclairage 4 fois plus importante que dans les années 80.

La lumière artificielle qui reste allumée toute la nuit perturbe le rythme circadien (alternance jour/nuit), qui est indispensable à tous les organismes vivants. Le Parc recommande d'instaurer une période de noir complet d'une durée minimum de 6 heures, afin que la faune nocturne puisse se mettre en activité et rechercher la nourriture indispensable à sa survie, au lieu de tourner autour des points d'éclairage jusqu'à épuisement.

**Un audit effectué par le Parc à la demande de notre Groupe de Travail a fait les constatations suivantes :**

- beaucoup de lampes pendantes avec des vitrages opaques,

- des lampes en ballon fluo et des points lumineux éblouissants,
- des points lumineux noyés dans la végétation,
- déséquilibre dans l'ambiance lumineuse : différentes couleurs de lumière mélangées (blanc chaud, blanc froid, jaune orange).

**Afin de concilier économies d'énergie et considérations environnementales, les pistes suivies par notre Groupe de Travail sont les suivantes :**

- mettre des ampoules LED, mais avec une température de couleur n'impactant pas trop négativement l'environnement,
- mettre des lanternes sans vitrage, et éclairant plus vers le sol et moins latéralement,
- installer des puissances d'ampoules juste nécessaires,
- installer des horloges astronomiques, afin de déclencher l'allumage de l'éclairage en fonction de l'heure du coucher du soleil,
- et plus globalement, harmoniser l'ensemble des éclairages publics.

Une réflexion sera également menée sur l'éventuelle instauration d'une plage d'extinction nocturne.

## Nouveau ! Déposez vos demandes d'urbanisme en ligne

### Nouveau ! Saisie en ligne des dossiers

Le service urbanisme de Rochefort-en-Yvelines propose désormais aux administrés de saisir en ligne une demande (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme).

Les dossiers papier seront toujours possibles. C'est un service supplémentaire qui est offert aux administrés. Transmettre en ligne son dossier évite les frais de photocopies et les frais postaux, et permet un gain de temps sur les délais d'instruction.

Simple et gratuit, la saisie en ligne est désormais accessible via ce site internet :

➔ <https://netads.rt78.fr:444/NetADS/sve/RT78>

# Culture et Loisirs

## Lire c'est chouette ! La commune s'équipe en boîtes à livres, pour le plaisir de tous.

### Le principe est simple :

on y dépose un ouvrage que l'on a lu en même temps qu'on y trouve ceux laissés à disposition par d'autres lecteurs. Vous faites ainsi voyager vos livres, vous déposez ceux dont la lecture vous a enchantés, ou tout simplement, vous voulez faire de la place dans votre bibliothèque : déposez-les dans la boîte à livres installée sur la place des Halles. Une autre boîte est installée près de l'école élémentaire.



Un grand merci à **Eric MOREAUX** qui a fabriqué cette boîte, et à notre agent technique très polyvalent, **Philippe GODARD**, qui a sculpté cette ravissante chouette qui viendra décorer la boîte à livres de la place des Halles !



## Prolongement de la durée de validité des tickets-loisirs 2020

La Région Île-de-France a renouvelé en 2020 le dispositif « ticket-loisirs » afin de permettre à un grand nombre de Franciliens ne partant pas en vacances de pouvoir accéder aux îles de loisirs de la Région.

Du fait de la crise sanitaire, de nombreux organismes n'ont pas demandé ou n'ont pas pu utiliser les tickets-loisirs 2020 dans les délais initialement prévus. Afin de permettre à un maximum de jeunes et de familles de bénéficier des animations et des activités qui pourront être mises en place sur les îles de loisirs, la Région a décidé lors de la séance de la commission permanente du 21 janvier dernier, **de prolonger la durée de validité des tickets-loisirs 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.**

Pour rappel, ce dispositif comporte deux volets :

- **l'offre de séjours avec quatre formules** : les jeunes, les familles franciliennes fragilisées, les femmes victimes de violences et le mouvement sportif ;

- **les sorties à la journée** pour les jeunes de 11 à 17 ans, les mineurs hospitalisés, les personnes en situation de handicap et le mouvement sportif.

Les tickets-loisirs 2020 non encore utilisés peuvent donc servir au règlement des prestations sur les îles de loisirs jusqu'au 31 décembre 2021. Ceux-ci ayant été imprimés en 2020, **ne pas tenir compte de la mention « ticket-loisirs valable du 4 avril 2020 au 1<sup>er</sup> mars 2021 ».**

Pour plus d'informations sur les tickets-loisirs, rendez-vous sur :

→ [www.iledefrance.fr/tickets-loisirs](http://www.iledefrance.fr/tickets-loisirs)

→ Région Île-de-France  
2, rue Simone Veil 93400  
Saint-Ouen-sur-Seine



## Culture et Loisirs



BIBLIOTHEQUE  
ROCHEFORT  
EN YVELINES



### HORAIRES

LUNDI 9H / 12H (SAUF VACANCES SCOLAIRES)

MARDI 9H / 12H - 16H30 / 18H30

MERCREDI ET SAMEDI 14H30 / 18H

CONTACT : 2, Chemin sous la Ville

TÉL. : 01 30 88 40 62

EMAIL : [bib.rochefort@wanadoo.fr](mailto:bib.rochefort@wanadoo.fr)

SITE : <https://cheminlisant.opac-x.com/accueil>

### TARIFS 2021 :

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion Famille : 25 €

**La bibliothèque reste ouverte pendant les vacances scolaires !**  
Vous pouvez réserver dans tout le catalogue des bibliothèques du Réseau.  
La navette circule tous les 15 jours pour vous apporter les documents.

## Le Prix du Roman de Rochefort 2020 a été attribué à :



**Un roman plein de poésie, humour, nature, destin, mort, thriller, combat, chasse, astrologie, solitude, amitié, vengeance.**

Un roman universel, une écriture magnifique à la fois légère et profonde.

Cette année, les lecteurs ont eu le plaisir de parler en détail des différents romans pendant les réunions... en visio. Ce fut une première qui a finalement convaincu tous les participants.

Nous espérons cependant nous retrouver autour d'une vraie table en 2021 !

N'hésitez pas à nous rejoindre.  
La sélection commence à peine...

## Nouveau !

### L'espace Bandes Dessinées Adultes s'agrandit !

Ce fonds très prisé et très riche sera ainsi mieux mis en valeur et vous pourrez y trouver tous les genres. De quoi satisfaire les nombreux incondionnels et attirer d'autres amateurs. Des nouveautés sont régulièrement proposées. A découvrir !



## Vente de livres :

à petits prix de 0,50 € à 2 €  
suite au grand désherbage  
de printemps



Retrouvez toutes les infos sur le site

➔ <https://cheminlisant.opac-x.com/accueil>



**Chemin lis@nt**  
RESEAU DES & BIBLIOTHEQUES  
MEDIATHEQUES & DU SUD YVELINES



# Partez à la découverte du Sud Yvelines avec l'Office de Tourisme



L'office de Tourisme de Rambouillet Territoires envoie à ses abonnés une lettre d'information touristique tous les mois, qui fournit de nombreuses informations sur les nouveautés, les événements, les idées de sorties... pour vous inscrire, allez sur le site [www.rambouillet-tourisme.fr](http://www.rambouillet-tourisme.fr), renseignez votre mail et n'oubliez pas de cliquer sur le lien que vous recevrez ensuite dans un email de confirmation.



# Social et Solidarité



## Des nouvelles du Carrefour des Solidarités

**Le CCAS de Rochefort-en-Yvelines adhère à cette association pour permettre aux Rochefortais de bénéficier de ses services.**

### Distribution aux familles

Dès le 1er confinement, suite à l'épidémie de Covid 19, le Carrefour des Solidarités a organisé un drive pour les familles des 28 communes qui fréquentent chaque semaine l'épicerie sociale.

Cette pandémie a poussé le Carrefour des Solidarités, ses salariés et bénévoles à s'adapter en permanence, pour maintenir au maximum le service aux familles.

Après une brève réouverture de l'accueil des familles à l'épicerie et à la braderie, l'épicerie a été contrainte de limiter ses activités dans le respect des directives de l'Etat. La distribution de l'aide alimentaire s'est donc poursuivie en mode « drive », c'est-à-dire, prise de RV avec les familles en notant pour chacune leurs souhaits en matière de produits à fournir et à reporter sur chaque fiche.

L'épicerie du Carrefour des Solidarités continuera à livrer sous forme de « drive » tant que la situation sanitaire ne se sera pas améliorée.

### Dons divers à la braderie

La braderie est fermée à la vente à tout public le samedi. Il vous est demandé de téléphoner afin de prendre un RV et de venir déposer vos dons soit le mardi, soit le vendredi entre 9 h et 16 h. Le Carrefour des Solidarités est submergé par vos dons et ne peut donc pas tout accepter. L'équipe tient à vous remercier pour votre compréhension.

➔ **Carrefour des Solidarités** : 01.64.91.26.38  
3 Rue du Bac, 91470 Limours

## Portail aides et services 78-92.fr



Yvelines • Hauts-de-Seine

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont lancé le portail Aides et Services sur une adresse commune : **78-92.fr**

Ce site s'adresse à **tous les usagers yvelinois** et leur permet **d'accéder à toutes les aides qui les concernent** dans les domaines de l'autonomie en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap, l'aide aux personnes en difficulté, l'insertion sociale, la famille et la santé, la jeunesse et l'accès au logement, pour ne citer qu'eux.

Au-delà des aides téléchargeables en ligne, le Département des Yvelines, véritable chef de file dans l'amélioration de la qualité de vie de tous ses usagers, a souhaité mettre à disposition de chacun, une information claire et lisible sur le fonctionnement de ses services.

L'utilisateur, au fil de sa navigation, découvre ainsi les compétences de son Département et tout ce qu'elles recouvrent.

## Assistantes maternelles à Rochefort



**COSTA (MOLINIE) Catherine** :  
01.30.88.41.52  
15 rue du Moulin, le Bourgneuf.  
Agrément maternel : 4 M

**MENANTEAU Véronique** :  
01.30.88.43.11  
1 rue de la Butte du Moulin à Vent  
Agrément maternel : 4 M

**MEUNIER Monise** :  
06.33.23.23.74  
8 rue Richard Carrott  
Agrément maternel : 4 M.

Social et Solidarité

# Développement économique Rambouillet Territoires accompagne les entreprises.



## Dispositif d'aides aux entreprises

Fin octobre, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, annonçait de nouvelles mesures de soutien à l'économie pour faire face à la crise. Fonds de solidarité, Fonds Résilience, Prêts Garantis par l'État, prêts directs de l'État, prêt Rebond, prise en charge des loyers... : toutes

ces aides sont répertoriées sur [www.rt78.fr](http://www.rt78.fr) et dans un guide mis à la disposition de toutes les entreprises du territoire.

Le guide, mis à jour, est disponible (à télécharger ou feuilleter) en bas de page (Allez plus loin) :

➔ [www.rt78.fr/actualites/covid-19-les-nouvelles-mesures-en-faveur-des-entreprises](http://www.rt78.fr/actualites/covid-19-les-nouvelles-mesures-en-faveur-des-entreprises)

Les mesures, mises en place pour soutenir les entreprises durant la crise sanitaire, évoluent constamment, raison pour laquelle le site Internet de Rambouillet Territoires et le guide sont très régulièrement mis à jour.

Les dispositifs d'aides sont nombreux, de nouvelles aides apparaissent encore régulièrement et il est parfois difficile de s'y retrouver, d'en comprendre les mécanismes. Si un entrepreneur s'interroge, le service Développement économique de Rambouillet Territoires lui propose un accompagnement personnalisé pour l'aider à trouver des solutions.

La permanence dédiée est accessible :

- ➔ Tous les jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 17h
- ➔ Par téléphone au 01 34 57 58 45
- ➔ Ou par mail : [cellule-accompagnement@rt78.fr](mailto:cellule-accompagnement@rt78.fr)

La région Île-de-France propose, elle aussi, des aides

La Région Île-de-France propose dans un site la déclinaison de tous les dispositifs qu'elle a mis en place pour accompagner financièrement, dans les territoires ruraux, dont nous faisons partie, les projets portés par des collectivités, des entreprises, des associations, mais aussi des particuliers :

[www.iledefrance.fr/laction-regionale-pour-les-territoires-ruraux-plus-de-200dispositifs-existants](http://www.iledefrance.fr/laction-regionale-pour-les-territoires-ruraux-plus-de-200dispositifs-existants)

# Les centres de protection maternelle et infantile : prise de rendez-vous en ligne

Le Département des Yvelines oeuvre au quotidien pour la qualité d'accès aux soins des usagers yvelinois. Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) participent pleinement à atteindre cet objectif : ouvertes à tous, les consultations n'y nécessitent aucune avance de frais.

Un accompagnement adapté en termes de santé, de parentalité et de protection de l'enfance est proposé aux futurs parents ou parents de jeunes enfants de moins de 6 ans dans les **22 centres de PMI du territoire**.

Des professionnels de santé (médecins, sages-femmes, infirmières et puéricultrices, psychologues, psychomotriciens, éducateurs de jeunes enfants) sont là pour recevoir les familles et les accompagner dans leurs différentes situations de vie.

Résolument tourné vers une volonté de modernisation de ses services à l'utilisateur (par la facilité d'accès et la performance dans le développement de nouveaux outils), le Département lance aujourd'hui la prise de rendez-vous en ligne avec des professionnels de santé en PMI sur [monespace.yvelines.fr](http://monespace.yvelines.fr).



Les femmes enceintes ainsi que les jeunes parents peuvent dès maintenant accéder à ce service en ligne, créer leur propre compte et prendre rendez-vous simplement en quelques clics selon l'objet de leur visite.

# Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales



Dans le cadre des journées internationales contre les violences faites aux femmes, du 25 novembre au 10 décembre 2020, Rochefort s'est parée d'orange, couleur emblématique de cet évènement.

→ Vous êtes en situation de danger immédiat : **APPELEZ LE 17**

Ce numéro permet une intervention rapide de la gendarmerie.

→ Vous avez besoin d'une écoute, d'un conseil : **APPELEZ LE 39 19**

Du lundi au samedi, de 8h à 22h. Ce numéro est gratuit et invisible sur les factures.

→ Vous pouvez faire un signalement par sms : **114**  
Pour les personnes sourdes et malentendantes

→ Signalement via la plateforme : **WWW.ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR.**

→ Signalement relatif aux enfants, appelez le : **119**  
« Allô Enfance en Danger » est accessible 7j/7 et 24h/24, pour les témoins comme pour les victimes.

→ « 08 victimes » : **08 842 846 37**  
Un numéro dédié à toutes les victimes ou témoins, 7j/7, de 9h à 21h.

# Dispositif Yvelines Etudiants Seniors (YES)

Chaque été, le conseil départemental recrute 150 étudiants pour rendre visite à des personnes âgées isolées.

Ce dispositif original permet de favoriser les échanges intergénérationnels et l'enrichissement personnel.

Au programme : conversations, jeux de société, promenades, courses, rendez-vous et même démarches administratives si besoin.

Les jeunes interviennent sous la responsabilité d'un professionnel social, après une formation adaptée.



Vous êtes étudiant, vous souhaitez postuler, allez sur le lien :

→ [www.yvelines.fr/solidarite/autonomie/soutien-a-domicile/lutter-contre-sentiment/disolement/yvelines-etudiants-seniors/](http://www.yvelines.fr/solidarite/autonomie/soutien-a-domicile/lutter-contre-sentiment/disolement/yvelines-etudiants-seniors/)

Ce service a été complété par un dispositif YES+, qui a fait l'objet d'un appel à candidatures, auquel a notamment répondu le SAAD (service d'accompagnement à domicile) GET Services.

Pour bénéficier de ce nouveau dispositif, les seniors intéressés ou leurs proches peuvent contacter GET Services par téléphone : **01 78 83 66 62**

→ Ou par mail : [contact@getservices.fr](mailto:contact@getservices.fr)

# La mission locale de Rambouillet au service des jeunes

Structure intercommunale, la Mission Locale de Rambouillet aide nos jeunes de 16 à 25 ans sur le plan social et professionnel.



Elle permet aux jeunes déscolarisés, en difficulté ou en questionnement, de trouver des solutions dans le domaine de la formation, de l'emploi, de la santé, du logement et de la citoyenneté. Ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé au cours duquel ils peuvent prétendre à des dispositifs d'aides nationales tels que l'ERPMA « En Route Pour Mon Avenir », la GJ « Garantie Jeunes » ou encore le PACEA « Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie ».

En plus de l'accueil à la Mission Locale de Rambouillet, une permanence peut se tenir sur rendez-vous à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

→ **Coordonnées de la Mission Locale 78 :**  
9 rue de Clairefontaine - 78120 Rambouillet -  
**01 34 83 34 12.** [www.rambouillet.mlidf.org](http://www.rambouillet.mlidf.org)



# Nature et écologie

## Des jardins partagés à Rochefort



« Les petites pousses », jardin partagé pédagogique\*, entretenu par une section de l'Union, nous encourage à initier un autre jardin partagé pour les adultes.

Avant toute chose, nous voudrions connaître le nombre de personnes qui seraient intéressées par cette initiative.

Pour ce faire, il vous suffit d'envoyer un mail à la mairie, afin de vous faire connaître, et ce avant le 30 mai 2021 ([mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr](mailto:mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr))

Nous avancerons sur ce projet en fonction du nombre de personnes intéressées, et nous envisagerons de faire des plantations à l'automne.

Nous espérons sincèrement que nous pourrons créer ce nouvel espace de convivialité sur notre commune.

\*Chemin sous la Ville, à côté du lavoir

## Tous éco-responsables



### Ne jetez pas les nouvelles ampoules à la poubelle !

Si les anciennes ampoules à filament pouvaient sans risque rejoindre nos poubelles, les modèles fluo, néon ou led contiennent des éléments toxiques et polluants (comme les piles et les batteries).

Collectées dans les déchèteries ou les bacs de collecte des grands magasins, les ampoules sont recyclées à plus de 95%, les piles entre 50 et 85% suivant leur type.

## Ressourcez-vous !

Un lieu de collecte, de valorisation et de vente solidaire d'objets récupérés puis réemployés à Saint Arnoult en Yvelines.

En partenariat avec le Sictom et le Parc Naturel Régional « Ressources&vous » :

→ Ouvert les mercredis et samedis de 10h à 18h

10 rue Laguesse Charron - Tel 09 51 23 59 31



## Le nettoyage de printemps

Le traditionnel nettoyage de printemps, organisé en collaboration avec le PNR aura lieu cette année en automne du fait des élections départementales et régionales.

## SICTOM

Sur le site du sictom (Syndicat Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères) vous trouverez la date des collectes 2021

([www.sictomregionrambouillet.com/date-des-collectes/](http://www.sictomregionrambouillet.com/date-des-collectes/))



**calendrier** du service de collecte du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2021  
ROCHEFORT EN YVELINES

Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2020	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28
2021	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21

Ordures ménagères : collecte tous les mercredis  
Emballages - journaux - revues - magazines : collecte un mardi sur deux  
Verres - bouteilles - bocaux - pots : collecte un mercredi sur six

www.sictomregionrambouillet.com



# Bonnelles Bullion Nature



## L'association de découverte et protection de la nature, Bonnelles Bullion Nature a pour buts de :

- Faire connaître et apprécier la nature à un public le plus divers possible, notamment jeune, et le sensibiliser à sa protection,
- Sensibiliser le public aux problèmes liés à la pollution individuelle et collective,
- Participer aux inventaires des sites et des espèces animales et végétales
- Contribuer à la conservation et au classement des sites quand il y a lieu.

## En la rejoignant, vous pourrez participer aux différentes activités :

- Randonnées naturalistes,
- Sorties à thèmes (ornithologie, brâme du cerf, sorties au crépuscule, botanique...),
- Séjours naturalistes dans des zones d'intérêt écologique particulier,
- Recensements et inventaires de diverses espèces,
- Actions de sauvegarde de la biodiversité (crapaudome, soutien à la nidification d'oiseaux...),
- Chantiers d'entretien de la Réserve Naturelle de Bonnelles,
- Conférences naturalistes,
- Animations scolaires...



➔ Contacter l'association : [bonnellesnature@free.fr](mailto:bonnellesnature@free.fr)

➔ Renseignements sur : [www.bonnellesnature.com](http://www.bonnellesnature.com)

## SITREVA

Le SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets) a mis en ligne son nouveau site internet. Son adresse reste toujours [www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)



## Rambouillet Territoires subventionne les récupérateurs d'eau de pluie

Rambouillet Territoires subventionne à hauteur de 30% (uniquement sur le montant du matériel HT) et dans la limite d'un plafond de 700 euros maximum par habitation, l'acquisition de votre récupérateur d'eau de pluie, qui doit être d'un montant supérieur à 150 euros HT.



➔ Un dossier de demande est à disposition sur le site de Rambouillet Territoires : [www.rt78.fr/habitants/environnement/recuperateurs-deau-de-pluie](http://www.rt78.fr/habitants/environnement/recuperateurs-deau-de-pluie) ou par mail à : [cycledeleau@rt78.fr](mailto:cycledeleau@rt78.fr), ou encore par téléphone au : **01.34.57.24.82**

Les demandes sont instruites au sein de la Direction Cycle de l'Eau, un technicien se déplace afin de vérifier la conformité des installations avant présentation pour avis à la commission GEMAPI, au regard du respect des critères définis par la délibération instaurant cette subvention.

Nature et écologie

## Dépôts sauvages : que risquez-vous ?



Malgré la généralisation des points de collecte, les communes sont de plus en plus confrontées au phénomène de dépôts sauvages de déchets. On estime qu'ils représentent 21 kg par habitant et un coût de traitement (près de 400 M€ par an à la charge des collectivités), cinq à vingt fois supérieur à celui de la gestion du même volume en filière « normale ».

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a modifié l'article L 541-3 du code de l'environnement pour renforcer les sanctions administratives à l'encontre des dépôts sauvages.

Dans un premier temps, dans une démarche amiable et contradictoire, le maire notifie au propriétaire des déchets les faits qui lui sont reprochés. Ce courrier lui indique qu'il dispose de 10 jours (contre 1 mois auparavant) pour adresser ses observations (écrites ou orales).

A l'issue du délai de 10 jours, le maire peut mettre en demeure le contrevenant d'effectuer les opérations nécessaires dans un certain délai, et indique les sanctions encourues. Dans le même temps, le maire peut ordonner le versement d'une amende d'un montant maximum de 15 000 €.

### Si le contrevenant ne réalise pas les opérations prescrites, le maire peut, entre autres poursuites :

- ordonner le versement d'une astreinte journalière de 1 500 € maximum jusqu'à l'exécution de l'intégralité des mesures imposées
- faire procéder d'office, aux frais du contrevenant, à l'exécution des opérations
- suspendre les activités à l'origine des infractions
- ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 150 000 €.

La loi a introduit des règles distinctes pour les gravats, largement incriminés dans les dépôts sauvages. Dorénavant, les devis relatifs aux travaux de construction de bâtiments et les devis de travaux de jardinage doivent mentionner les modalités et le coût d'enlèvement et de gestion des déchets générés, et préciser les installations de collecte (art. L. 541-21-2-3 du Code de l'Environnement), sous peine d'une amende de 3000 € à 15 000 € (personnes physiques ou morales). De leur côté, les exploitants des déchèteries devront délivrer aux entreprises des bordereaux de dépôt, précisant l'origine, la nature et la quantité des déchets collectés, sous peine de 75 000€ d'amende et 2 ans de prison (art. L. 541-46 du Code de l'Environnement).\*

\*source : Journal des Maires – novembre 2020

## Lutte contre le frelon asiatique

### Liste des entreprises de désinsectisation

La liste des entreprises de désinsectisation signataires de la charte des bonnes pratiques est disponible sur le site [www.fredonidf.com](http://www.fredonidf.com). Il est important de faire intervenir ces entreprises, qui suivent un cahier des charges respectueux de l'environnement et de la population. Cette liste est mise à jour tous les trimestres, et est également consultable sur le site internet de la commune [www.mairie-rochefortenyvelines.fr](http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr).



## Les couvercles des bacs du SICTOM changent de couleurs



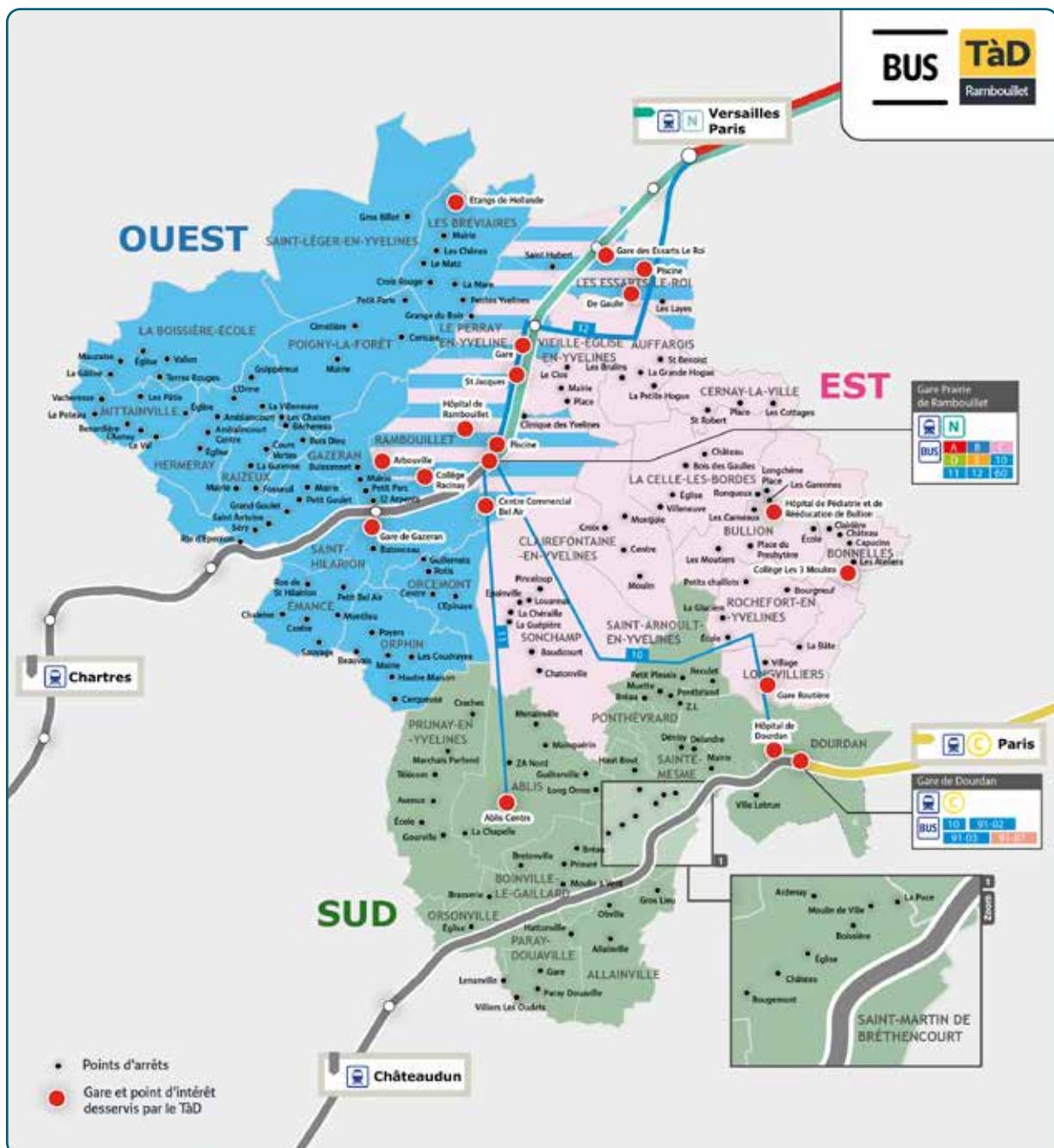
Les couvercles des bacs du SICTOM de la Région de Rambouillet vont changer de couleur. Ceux des bacs à ordures ménagères deviendront gris anthracite, ceux des emballages deviendront jaunes et ceux du verre deviendront verts.

Ces nouveaux couvercles seront distribués au fur et à mesure des réparations et/ou changements de bacs. Le parc actuel sera ainsi progressivement remplacé. Cette modification ne change en rien l'organisation des collectes.

Nous en profitons pour vous rappeler que vos bacs ne doivent pas rester sur le trottoir : vous devez les sortir la veille des collectes, puis les rentrer après chaque relève.

# Dossier mobilité

**Île-de-France Mobilités vous informe de nouveaux services mis en place pour vous faciliter les transports :**



## Dossier mobilité

**Rechargez votre Pass Navigo sur votre téléphone :** rechargez l'application Vianavigo sur votre téléphone pour vous éviter de passer à la borne.

**Un nouveau service pour acheter votre ticket par sms :** envoyez TDV au 93100 pour un ticket à 2€ + coût éventuel du SMS pour les abonnements mobiles ne comprenant pas les SMS illimités (prix du ticket débité sur votre facture téléphonique)

Vous pouvez également acheter vos titres auprès des commerces de proxi-

mité, via l'application Vianavigo, ou encore, souscrire un abonnement Navigo Liberté +. Le ticket SMS est valable 1h à compter de l'envoi du SMS sur votre ligne de bus, pour un voyage sans correspondance. Le service est disponible avec les opérateurs Bouygues Télécom, Orange et SFR.

**Itinéraires, horaires et info trafic :** préparez tous vos déplacements avec l'application d'Ile-de-France Mobilités : Vianavigo

**Transport à la demande (TàD) :**

Comment réserver ? sur la plateforme d'Ile-de-France Mobilités dédiée au transport à la demande et sur laquelle vous pouvez :

- créer votre compte,
- réserver votre trajet\*,
- suivre votre TàD en temps réel,
- évaluer votre trajet.

➔ Rendez-vous sur l'appli TàD Ile-de-France Mobilités.

**Sur internet :** [tad.idfmobilites.fr](http://tad.idfmobilites.fr)  
**et par téléphone au 09.70.80.96.63,**  
de 9h à 18h.

\*à partir d'un mois à l'avance et jusqu'à une heure avant le départ.

**BUS TàD EXCLUSIVEMENT SUR RÉSERVATION**

SUR RÉSERVATION DU MARDI AU VENDREDI de 9h15 à 15h35 ET LE SAMEDI de 9h15 à 18h50

Appli TàD Île-de-France Mobilités

[tad.idfmobilites.fr](http://tad.idfmobilites.fr)

09 70 80 96 63  
Du lundi au vendredi  
De 9h à 18h

### DEPUIS LA ZONE OUEST

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE OUEST** vers l'un des points d'intérêt suivants :

- Gare de Prairie de Rambouillet
- Hôpital de Rambouillet
- Centre Commercial Bel Air (arrêt Drouette)
- Gare de Gazeran
- Piscine de Rambouillet
- Gare des Essarts-le-Roi
- Piscine des Essarts Le Roi
- Collège Racinay Rambouillet
- Arbouville (Lycée de Rambouillet)
- Pôle santé des Essarts Le Roi (arrêt De Gaulle)
- Gare du Perray en Yvelines
- Centre commercial Le Perray en Yvelines (arrêt Saint Jacques)
- Les Etangs de Hollande

et inversement depuis l'un de ces points d'intérêts vers un point d'arrêt de la zone.

### DEPUIS LA ZONE EST

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE EST** vers l'un des points d'intérêt suivants :

- Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion
- Gare de Prairie de Rambouillet
- Hôpital de Rambouillet
- Centre Commercial Bel Air (arrêt Drouette)
- Piscine de Rambouillet
- Piscine des Essarts Le Roi
- Gare des Essarts-le-Roi
- Collège Racinay Rambouillet
- Arbouville (Lycée de Rambouillet)
- Pôle santé des Essarts Le Roi (arrêt De Gaulle)
- Gare du Perray en Yvelines
- Centre commercial Le Perray en Yvelines (arrêt Saint Jacques)
- Les Etangs de Hollande
- Longvilliers Gare Routière

et inversement depuis l'un de ces points d'intérêts vers un point d'arrêt de la zone.

### DEPUIS LA ZONE SUD

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE SUD** vers l'un des points d'intérêt suivants :

- Gare de Dourdan
- Hôpital de Dourdan
- Longvilliers Gare Routière
- Ablis Centre

et inversement depuis l'un de ces points d'intérêts vers un point d'arrêt de la zone.

**Avec le TàD Rambouillet,  
je me déplace librement depuis un arrêt de ma zone vers le lieu d'intérêt  
de mon choix du mardi au vendredi de 9h15 à 15h35  
et le samedi de 9h15 à 18h50.**

**Dossier mobilité**

**BUS TàD**  
Rambouillet

HORAIRES VALABLES À PARTIR DU 5 JANVIER 2021

**RAMBOUILLET**  
TRANSPORT À LA DEMANDE

Informations pratiques & points de vente

Contact  
Transport à la Demande  
Ile-de-France-Mobilités  
09 70 80 96 63

Points de vente  
Établissement Transdev Rambouillet  
3, Rue Ampère - ZI du Pâtis  
78120 Rambouillet

**COMMENT RÉSERVER ?**

Sur la plateforme d'Ile-de-France Mobilités dédiée au transport à la demande et sur laquelle vous pouvez :

1. créer votre compte
2. réserver votre trajet\*
3. suivre votre TàD en temps réel
4. évaluer votre trajet

\*à partir d'un mois à l'avance et jusqu'à une heure avant le départ

Rendez-vous sur :

- Appli TàD Ile-de-France Mobilités
- tad.idfmobilités.fr
- 09 70 80 96 63 Du lundi au vendredi De 9h à 18h

**QUAND RÉSERVER ?**

Jusqu'à 30 jours avant le jour de mon trajet et au moins une heure à l'avance

**Forfaits & tickets à valider à chaque voyage sur le réseau**

**Les forfaits Navigo**

**Pour tous**  
Navigo annuel  
Navigo mois  
Navigo semaine  
Navigo jour

**Jeunes**  
Imagine R Étudiant  
Imagine R Scolaire  
Imagine R Junior  
Gratuité Jeunes en insertion

**Tarifs réduits et gratuité**  
Navigo tarification Senior  
Navigo gratuité  
Navigo Solidarité mois  
Navigo Solidarité semaine  
Améthyste

Commandez et rechargez votre passe Navigo selon vos besoins et votre profil sur [navigo.fr](http://navigo.fr), aux guichets et dans les agences des transporteurs (RATP, SNCF, Optile).

**Les tickets**

Disponibles en gares, stations et agences (au format papier ou rechargeables sur votre passe Navigo Easy) :

**Ticket t+**  
À l'unité ou en carnet de 10 tickets, tarif réduit (valable pour les 4 à 10 ans, les titulaires de la carte Famille Nombreuse et Navigo Solidarité)

**Mobilis**  
Un ticket journalier pour voyager à volonté dans les zones tarifaires choisies

**Paris Visite**  
Un ticket pour voyager à volonté dans les zones tarifaires choisies pendant 1,2,3 ou 5 jours

**Ticket Jeunes week-end**  
Un ticket journalier pour voyager à volonté dans les zones tarifaires choisies pour les moins de 26 ans

**Ticket d'accès à bord**  
À l'unité, valable pour un trajet en bus auprès du conducteur ou par SMS

**NOUVEAU SERVICE**

Pour acheter votre ticket par SMS\*

**1 SMS = 1 TICKET BUS**

Envoyer TDV au 93100

**2€** + coût éventuel de SMS pour les abonnements mobiles ne comprenant pas les SMS illimités  
\*offre de service limitée par votre facture téléphonique

Valable 1 heure sans correspondance  
Service disponible avec les opérateurs Bouygues, Free, Orange et SFR

**Pour recharger votre passe Navigo, ne touchez qu'un seul écran : celui de votre téléphone**

Évitez de passer à la borne. Rechargez avec l'application [vianavigo](http://vianavigo.com).

Itinéraires, horaires, rechargement de votre passe Navigo et info trafic : déplacez vous en toute simplicité avec l'application Ile-de-France Mobilités

**Vos transports changent !**

- Offre de transport adaptée au rythme de vie des Franciliens (des bus plus souvent et plus tard)
- Matériel roulant plus confortable (nouveaux trains, bus à zéro émission, ...)
- Nouvelles mobilités en complément du réseau classique (covoiturage, Parcs Relais, parkings à vélo, Véligo Location, ...)
- Services numériques du quotidien (navigateur multimodal Vianavigo, information en temps réel, ...)

**TOUS LES FORAITS ET TICKETS, À VALIDER À CHAQUE VOYAGE SUR LE RÉSEAU ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS :**

- LES FORAITS NAVIGO**
- ➔ **POUR TOUS :**  
Navigo annuel, Navigo moi, Navigo semaine, Navigo jour
  - ➔ **POUR LES JEUNES :**  
Imagine R Etudiant, Imagine R Scolaire, Imagine R Junior, Gratuité Jeunes en insertion
  - ➔ **TARIFS RÉDUITS ET GRATUITÉ :**  
Navigo tarification Senior, Navigo gratuité, Navigo Solidarité mois, Navigo Solidarité semaine, Améthyste
  - ➔ **LES TICKETS :**  
disponibles en gare, stations et agences (au format papier ou rechargeables sur votre passe Navigo Easy)
  - ➔ **TICKET T+ :**  
à l'unité ou en carnet de 10 tickets, tarif réduit (valable pour les 4 à 10 ans, les titulaires de la carte Famille Nombreuse et Navigo Solidarité)
  - ➔ **MOBILIS :**  
un ticket journalier pour voyager à volonté dans les zones tarifaires choisies.
  - ➔ **PARIS VISITE :**  
un ticket pour voyager à volonté dans les zones tarifaires choisies pendant 1,2,3 pour 5 jours.
  - ➔ **TICKET JEUNES WEEK-END :**  
un ticket journalier pour voyager à volonté dans les zones tarifaires choisies pour les moins de 25 ans
  - ➔ **TICKET D'ACCÈS À BORD :**  
à l'unité, valable pour un trajet en bus auprès du conducteur ou par SMS.



Dossier mobilité

## Se rendre à Paris sans voiture



Le parc multimodal en bordure de l'autoroute A10 à Longvilliers a été inauguré en décembre 2020. Doté d'un grand parking de 255 places, d'un grand abri à vélos et d'une gare routière d'où partent des autocars pour la gare RER de Massy ou celle d'Orsay, il permet de rejoindre l'agglomération parisienne en transports en commun.

➔ Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de Vinci Autoroute [www.vinci-autoroutes.com/fr/parc-multimodal-longvilliers](http://www.vinci-autoroutes.com/fr/parc-multimodal-longvilliers) ou téléphonez au **01.30.88.26.01**

## Appel à la vigilance des parents ou accompagnateurs des enfants au collège des Trois Moulins à Bonnelles



Les bus desservant le collège des 3 Moulins s'arrêtent et stationnent, matin et soir, sur l'arrêt matérialisé par des zébras devant le collège.

Il est strictement interdit de s'arrêter ou stationner sur ces zébras et il ne s'agit en aucun cas d'un arrêt minute.

Régulièrement des parents ou accompagnateurs ne respectent pas cette interdiction, ce **qui augmente les risques d'accident**, les bus étant alors contraints de s'arrêter et laisser descendre les enfants sur la route au milieu du chassé-croisé des voitures repartant après avoir déposé un élève.

## Transport à la Demande : trajet gratuit pour se rendre dans un centre de vaccination !

**Le Transport à la Demande évolue temporairement : il est rendu gratuit pour les personnes de plus de 75 ans souhaitant se rendre dans un centre de vaccination.**

Tous les centres de vaccination ne peuvent être desservis par un Transport à la Demande. Les centres desservis se trouvent sur les territoires suivants :

- Houdan - Monfort : *Centre de vaccination Houdan*
- Marne-la-Vallée : *Centre de vaccination Lagny*
- Melun Nord : *Melun Decourbe*
- Milly-la-Forêt : *Centre de vaccination Milly-la-Forêt*
- Nemours : *Centre de vaccination Nemours*
- **Rambouillet : un arrêt supplémentaire a été créé « Centre de vaccination Rambouillet » (salle Raymond Patenôtre - 64 rue Gambetta)**
- Siyonne (Montereau) : *Rustic*
- Vallée de Chevreuse : *Centre de vaccination Saint-Rémy-lès-Chevreuse*
- Vexin Est : *Centre de vaccination Pontoise*
- Vexin Ouest : *Centre de vaccination Magny*

### Comment bénéficier de la gratuité ?

#### • Effectuez votre réservation

➔ Soit sur le site internet d'Ile de France Mobilités : <https://tad.idfmobilites.fr>

➔ Soit sur l'application mobile TAD Ile-de-France Mobilités : <https://play.google.com/store/apps/details?id=padam.android.customer.TransdevIdfTad&hl=FR>

➔ Ou par téléphone au **09 70 80 96 63** du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 9h à 18h

- Lors de votre montée à bord, dites au conducteur que vous avez plus de 75 ans

### Quand réserver ?

Jusqu'à 30 jours avant le jour de votre trajet et au moins une heure à l'avance.



## Avez-vous votre vignette Crit'Air ?

La limitation de circulation des véhicules Crit'Air 4, dans la zone à faibles émissions mobilité du Grand Paris, qui avait été repoussée de six mois, sera effective au 1er juin 2021.

Pour rappel, le port d'une vignette Crit'Air est obligatoire pour les véhicules motorisés depuis la mise en place de ce dispositif en janvier 2017. Ce macaron, qui précise le niveau de pollution du véhicule, est défini à partir des informations figurant sur le certificat d'immatriculation.

# Les Réseaux de Transports sur la commune de Rochefort en Yvelines

## TRANSDEV

01 34 57 57 57

[www.transdev-idf.com](http://www.transdev-idf.com)

3 Rue André Marie Ampère  
78120 Rambouillet

**Lignes concernées :**

10 23 29

## SAVAC

01 30 52 45 00

[www.savac.fr](http://www.savac.fr)

37 Rue de Dampierre  
78460 Chevreuse

**Lignes concernées :**

39.30C 39.07 39.07A

## TAD Rambouillet – Ile de France

09 70 80 96 63

<https://tad.idfmobilites.fr/rambouillet>

Opéré par TRANSDEV et exclusivement  
sur réservation

Horaires du lundi au vendredi de 09H00  
à 18h00, ou réservation via l'application.  
Très simple d'utilisation.

**Ligne concernée :**

TAD (Transport A la Demande)

Ces transports sont accessibles avec  
les pass navigo, achats de tickets via  
internet ou paiement au machiniste.

Vous trouverez le dépliant TAD à  
disposition à la mairie, à la bibliothèque  
et à la boulangerie.

## Le Parc, la Plateforme Multimodale de Longvilliers :

correspondance pour Massy RER, TGV  
& Les Ulis, Orsay RER, Paris & Aéroports

01 30 88 26 01

[www.vinci-autoroutes.com/fr/parc-multimodal-longvilliers](http://www.vinci-autoroutes.com/fr/parc-multimodal-longvilliers)

Certaines lignes ne fonctionnent pas pendant  
les congés scolaires, des Bus passent  
le dimanche, le TAD n'est accessible que  
sur réservation et pour 3 zones de la région  
de Rambouillet.

Allez voir sur les sites pour les compléments  
d'informations, les accès directement via les  
sites ci-dessus. Les numéros de téléphone  
servent aussi en cas de soucis rencontrés ou  
de retards, entre autres.

## Arrêt « LA GLACIERE 1 » TAD

**Ligne 29**

- Bullion / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Dourdan Gare
- Dourdan Gare / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Bullion

## Arrêt « LA GLACIERE 2 »

(grand parking du marché)

**Ligne 39.07**

- Orsay / St Arnoult En Yvelines - St Arnoult En Yvelines / Orsay

**Ligne 39.30C**

- Limours / ST Arnoult En Yvelines - St Arnoult En Yvelines / Limours

## Arrêt « BOURGNEUF » TAD

**Ligne 29**

- Bullion / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Dourdan Gare
- Dourdan Gare / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Bullion

**Ligne 39.30C**

- Limours / ST Arnoult En Yvelines - St Arnoult En Yvelines / Limours

**Ligne 39.07A**

- St Arnoult En Yvelines - Bonnelles Collège des 3 Moulins
- Bonnelles Collège des 3 moulins - St Arnoult en Yvelines

## Arrêt « LA GARENNE »

**Ligne 29**

- Bullion / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Dourdan Gare SNCF
- Dourdan Gare SNCF / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Bullion

## Arrêt « ECOLE »

TAD

**Ligne 29**

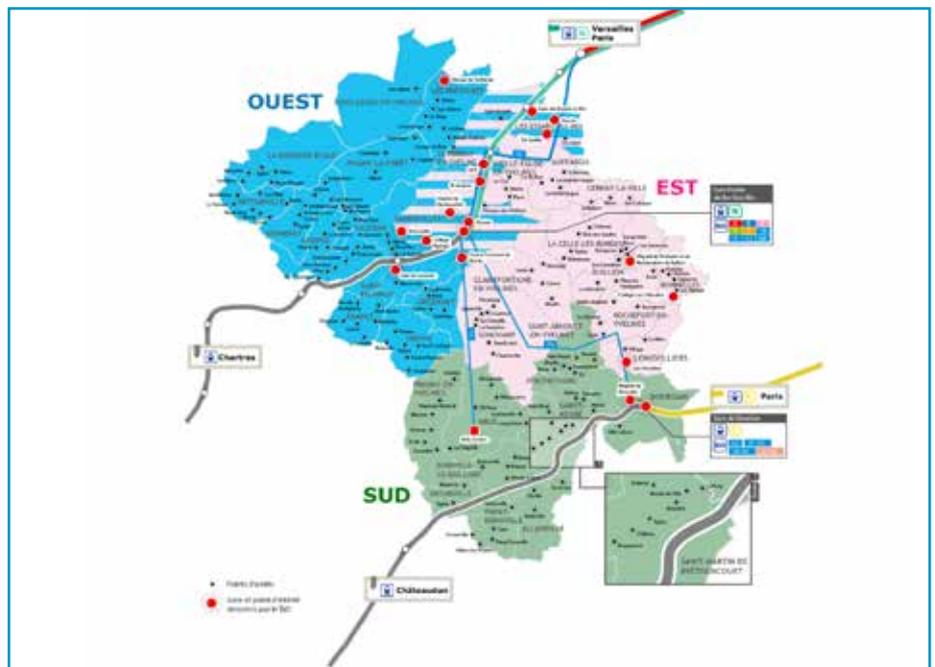
- Bullion / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Dourdan Gare SNCF
- Dourdan Gare SNCF / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Bullion

**Ligne 10**

- Rambouillet / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Dourdan Gare SNCF
- Dourdan Gare SNCF / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Rambouillet

**Ligne 10**

- Ablis / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Rochefort En Yvelines
- Rochefort En Yvelines / Plessis Mornay (Plateforme Multimodale) / Ablis



# Administratif et juridique



## 2021 : Elections départementales et régionales

### Quand vote-t-on ?

Initialement programmés en mars, ces scrutins locaux simultanés ont été reportés aux 20 et 27 juin 2021 en raison de l'épidémie de COVID 19 (sous réserve de modification).

### Qui élit-on ?

Les électeurs désigneront :

**Leurs 1758 conseillers régionaux, en charge notamment :**

- du développement économique,
- de l'aménagement du territoire,
- des transports non-urbains, ports et aéroports,
- de la gestion des lycées et de la formation professionnelle.

**Leurs 4056 conseillers départementaux, en charge notamment :**

- de l'aide sociale, dont la protection de l'enfance et le revenu de solidarité active (RSA),
- des routes départementales,
- des transports scolaires,
- de la gestion des écoles.

**Les 165 conseillers des Assemblées de Corse, Martinique et Guyane**, qui cumulent les compétences d'un conseil régional et d'un conseil départemental.

A l'issue de ces scrutins, les élus désigneront ensuite un président dans chaque assemblée. Ils resteront en fonction pendant 6 ans et 9 mois, jusqu'en mars 2028 – soit un an de plus que prévu, afin de ne pas interférer avec la présidentielle d'avril et mai 2027.

### Comment vote-t-on ?

Deux bulletins devront être choisis par les électeurs concernés à la fois par les régionales et les départementales.

#### AUX RÉGIONALES :

Les électeurs choisissent une **liste de candidats**. Les candidats sont élus, au premier ou au second tour, selon un mode de scrutin proportionnel - avec une prime majoritaire de 25% à la liste arrivée en tête.

Les listes candidates doivent comporter autant d'hommes que de femmes et peuvent être modifiées entre les deux tours. Bien que constituées à l'échelle régionale, les listes sont composées de sections représentant chacun des départements.

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. Au premier tour, si une liste recueille plus de 50 % des suffrages exprimés, l'attribution des sièges s'effectue immédiatement. Sinon, c'est au second tour qu'elle aura lieu.

Pour se maintenir au second tour, une liste doit obtenir au moins 10 % des suffrages exprimés. Si elle en recueille au moins 5 %, elle peut fusionner avec une autre liste qui se maintient au second tour.

Un quart des sièges du conseil régional sont attribués à la liste arrivée en tête. C'est ce qu'on appelle la prime majoritaire. Le reste est ensuite réparti à la proportionnelle entre les listes ayant recueilli au moins 5 %. La liste en tête peut donc aisément décrocher la majorité au conseil régional puisqu'elle obtient le plus grand nombre de ces sièges auxquels s'ajoutent ceux obtenus grâce la prime majoritaire.

#### AUX DÉPARTEMENTALES :

Les électeurs choisissent un binôme de candidats, présentés à l'échelle de leur canton. Les candidats sont élus au premier ou second tour, selon un mode de scrutin majoritaire.

#### LES PROCURATIONS SIMPLIFIÉES :

Pour voter par procuration, les procédures seront simplifiées en raison de l'épidémie de Covid 19.

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France).

Les électeurs les plus fragiles pourront confier leur procuration depuis leur domicile à un proche parent, y compris non-résident de la même commune.

## Les cartes d'identité changent de format au 2 août 2021



Après les permis de conduire, c'est au tour des cartes d'identité de faire leur révolution numérique. A compter du 2 août 2021, les cartes d'identité au format A7, telles que nous les connaissons aujourd'hui, seront remplacées par des cartes au format carte bancaire dans l'Union Européenne.

Une puce sans contact y sera également intégrée. L'objectif est d'harmoniser le format des cartes nationales d'identité au sein de l'Union Européenne, et renforcer la sécurité en luttant contre l'usurpation d'identité et la fraude, et permettre aux usagers d'effectuer des démarches en ligne.

Cette nouvelle génération de carte d'identité devra également inclure une photographie et deux empreintes digitales du titulaire de la carte, stockées à un format numérique, sur une puce sans contact.

Les caractéristiques de la nouvelle carte nationale d'identité :

- la **taille d'une carte bancaire**,
- des matériaux solides pour **un usage de 10 ans sans atteinte de lisibilité**,
- la possibilité d'indiquer **deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents**,
- un titre inclusif avec **des éléments en relief pour les personnes mal voyantes**,
- de nombreuses innovations et **des sécurités robustes**.

## Le service social de l'Assurance Maladie des Yvelines (CRAMIF) a réorganisé son implantation territoriale pour mieux répondre à vos besoins.

Désormais, pour contacter le service social de l'Assurance Maladie, faites le 3646 et dites « Service Social ».

Le site de regroupement pour le sud Yvelines est Guyancourt.

Les lieux de permanence sont :  
Saint-Arnoult-en-Yvelines, Rambouillet,  
Saint-Rémy-les-Chevreuse, Guyancourt,  
Elancourt, Trappes, Plaisir, Maurepas,  
Montigny-le-Bretonneux.

Administratif et juridique



Carte à ne pas diffuser aux assurés  
Comment contacter le service social de l'Assurance Maladie  
Département des YVELINES

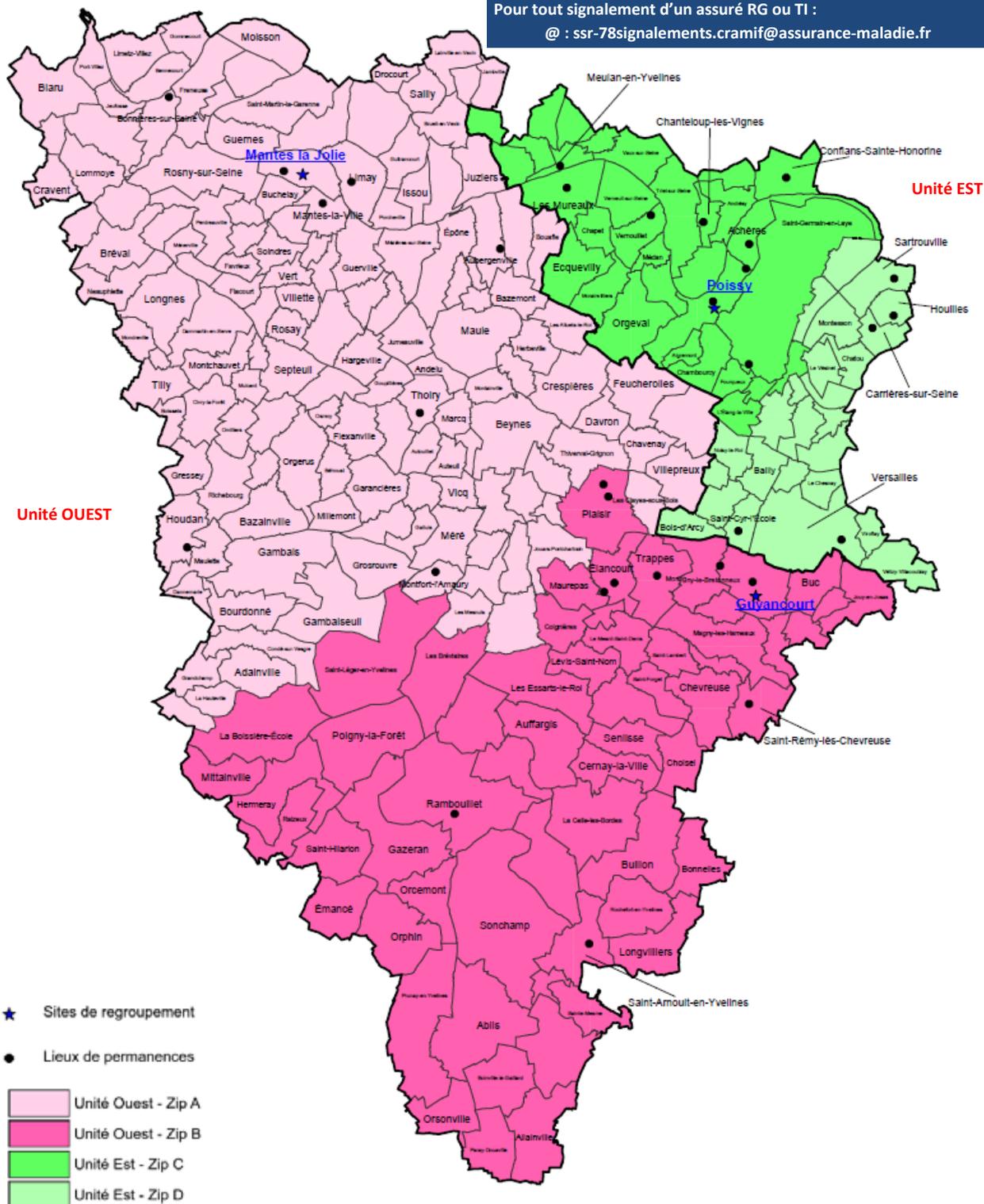


LES ASSURÉS

☎ : 3646 Dites « Service Social »

LES PARTENAIRES

Pour toute demande d'information sur les missions du SSR :  
@ Unité Ouest : [ssr-78-uniteouest@assurance-maladie.fr](mailto:ssr-78-uniteouest@assurance-maladie.fr)  
@ Unité Est : [ssr-78-uniteest@assurance-maladie.fr](mailto:ssr-78-uniteest@assurance-maladie.fr)  
Pour tout signalement d'un assuré RG ou TI :  
@ : [ssr-78signalements.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:ssr-78signalements.cramif@assurance-maladie.fr)



## Administratif et juridique

# Le conseil régional des notaires vous informe

Dans le contexte sanitaire actuel, les notaires continuent à accompagner le public dans ses projets et ses démarches durant cette période difficile.

La sécurité et la santé de tous restant la priorité, les échanges dématérialisés sont privilégiés. Mais lorsque le présentiel s'impose, c'est naturellement dans le respect le plus strict des protocoles sanitaires mis en place que la réception de la clientèle a lieu.

De nombreuses fiches synthétiques dont l'objet est de permettre aux particuliers de trouver des informations juridiques simples et pratiques, ainsi que des premiers éléments de réponses à leurs interrogations sont accessibles sur le site internet dédié :

<https://lesclesdelavie.fr/fr>



Les Clés de la vie

## Vous venez d'avoir 16 ans... Pensez à vous faire recenser !

Tout jeune Français, entre 16 ans et 16 ans et trois mois, doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile.

Vous devez fournir les documents suivants :

- votre carte nationale d'identité ou passeport valide
- votre livret de famille à jour
- un justificatif de domicile de moins de trois mois

**A SAVOIR** : si vous avez la carte mobilité inclusion « invalidité » ou la carte invalidité, ou si vous êtes handicapé (à la condition d'avoir un certificat médical), **vous pouvez demander à être autorisé à ne pas participer à la JDC [application/pdf - 3.3 MB]**, dès votre démarche de recensement.

**IMPORTANT** : lors de votre inscription, n'omettez pas d'inscrire votre adresse mail, qui sera nécessaire pour recevoir votre convocation.

# Informations diverses

## GRDF vous informe sur la future réglementation environnementale 2020

Le 24 novembre 2020, le Gouvernement a présenté les grandes orientations de la future Réglementation Environnementale 2020. Cette présentation a généré de fortes inquiétudes sur l'avenir du gaz vert en France et la publication d'informations erronées. Pour éviter de laisser se propager des informations inexactes, et permettre aux Franciliens de conserver une liberté de choix, il me semble nécessaire de rappeler certains éléments factuels.

Cette nouvelle réglementation s'inscrit dans la logique de la neutralité carbone que la France a l'ambition d'atteindre à l'horizon 2050 et que GRDF soutient sans réserve. Elle ne s'applique qu'à la construction neuve et introduit un critère d'émission de gaz à effet de serre y compris pendant la phase de construction qui constitue la clé de voûte de ces nouvelles normes. A cette date, aucun seuil n'a été communiqué pour le tertiaire neuf dont font partie les bâtiments communaux neufs.

Si l'on prend l'hypothèse d'une utilisation de gaz 100% fossile, ce critère a pour conséquence d'exclure les solutions de chauffage exclusivement gaz dans les maisons individuelles à construire dès l'été 2021 et à partir de l'été 2024 dans les logements collectifs neufs.

**Cependant, des solutions gaz existent et permettraient aux clients de conserver une liberté de choix dans leur mode de chauffage, notamment :**

- recourir aux équipements hybrides, comme la PAC hybride, qui permettent de soulager la pointe électrique, le gaz prenant le relai de l'électricité quand la température extérieure baisse ;
- autoriser le biométhane dans le bâtiment neuf, gaz renouvelable produits localement à partir de biodéchets et co-produits agricoles. Cela permet, là aussi, l'utilisation d'une énergie décarbonée.

Chaque année, les constructions neuves représentent environ 1% du parc de logements français.

## Informations diverses

# Votre marché à Rochefort !

Depuis le 14 novembre 2020, désormais tous les samedis, de 15h00 à 18h00, se tient votre marché de plein air sur le terre-plein et le chemin de l'Ancienne Gare. Vous y trouverez des marchands de poissons, de fruits et légumes frais, de fruits secs, de macarons, un traiteur de spécialités portugaises, marocaines, un fromager...



## Partez en vacances tranquilles grâce à l'opération « Tranquillité Vacances »



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer devant votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effraction, tentative d'effraction, cambriolage).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile **au moins 2 jours avant votre départ**.

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne en vous rendant sur l'adresse suivante :

➔ [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033)  
et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie ou au commissariat.

Abonnez-vous aux différentes newsletters, pour obtenir chaque semaine une information rapide et fiable sur l'actualité du village, de notre territoire, les activités et les initiatives de l'équipe municipale, et sur la vie des écoles (SIE pour Syndicat Intercommunal des Ecoles) :

### Pour cela, c'est simple :

- 1 allez sur le site de la mairie  
[www.rochefortenyvelines.fr](http://www.rochefortenyvelines.fr)
- 2 enregistrez votre adresse mail après avoir sélectionné, au choix :
  - « la mairie vous informe »,
  - « le mot du maire »,
  - « le SIE vous informe – école maternelle »,
  - « le SIE vous informe – école élémentaire »
- 3 puis confirmez votre inscription par retour de mail

# Carnet de famille

## NAISSANCES :

**Camille BARRES**, né le 3 décembre 2020

**Romy HASLÉ**, née le 23 mars 2021

## MARIAGES :

**Sylvie GUILLOU et Stéphane NIGAUD**,  
le 12 septembre 2020

## DÉCÈS :

**Catherine FRAIGNEAU** survenu le 15 janvier 2021

**Marie Joseph Maxime de REYNAL de SAINT-MICHEL**  
survenu le 17 février 2021

## Michel GOUT

est brutalement décédé le 31 janvier 2021 dans sa maison de Rochefort-en-Yvelines.

Il fut le maire de notre village de 1989 à 1995.

Très attaché à l'église de Rochefort, dont il initia l'une des rénovations, il repose au cimetière qui la jouxte auprès notamment de son ami Georges Bénizé, qui fut son adjoint, avant de devenir lui-même maire.

# Numéros de téléphone utiles

**Mairie** : 01.30.41.31.06

**Bibliothèque** : 01.30.88.40.62

**Ecole élémentaire** : 01.30.41.31.83

**Ecole maternelle** : 01.30.41.37.07

**Pharmacie de garde** : 32 37

**Centre anti-poison** : 01 40 05 48 48

**Urgence pour sourds et malentendants** : 114

**Enfance maltraitée** : 119

**Violences conjugales et intrafamiliales** : 08 842 846 37

**Centre de vaccination à Dourdan** : 06.23.91.99.33

**Centre de vaccination à Rambouillet** : 0800.10.30.78

**Groupement paroissial** : 01.30.41.20.20

**Family phone « être écouté pour être orienté »**  
(addictions, argent, séparation, burn-out, deuil, harcèlement...) : 0805 38 38 19

**SAMU** : 15

**SOS MÉDECIN** : 36 24

**GENDARMERIE** : 17

**POMPIERS** : 18

## Arnolphiennne de Propreté et de Services

### Nettoyage industriel & particuliers

Email : [contact@apsproprete.fr](mailto:contact@apsproprete.fr)

Tél. 01.30.88.24.67



Z.I. de la fosse aux chevaux  
17 rue de la Butte de Ravanne  
78730 SAINT-ARNOULT EN YVELINES